



# Informations municipales

## **Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :**

Permanence au public les lundis, jeudis de 16 h à 19 h et les mercredis de 13h30 à 15h00

Tél. 03.26.66.13.89

Courriel : [mairie.bouy@wanadoo.fr](mailto:mairie.bouy@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-bouy.fr](http://www.mairie-bouy.fr)

## **INFO : Fermeture du secrétariat de mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé du 06 au 10 mai 2019 inclus.

En cas d'urgence, merci de contacter Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints.

## **I – ACTIVITES**

### **I - 1 : Jardin des naissances**

Chaque année, un arbre est mis en terre en présence des enfants nés dans l'année. Une plaque comportant le nom et le prénom des nouveaux-nés est également apposée au pied de cet arbre. La cérémonie aura lieu le **samedi 06 avril 2019** à 11 heures au jardin des naissances, situé près du rond-point.

### **I- 2 : Centre de loisirs pour les enfants**

Le service d'accueil de loisirs est à votre disposition pendant les vacances scolaires d'avril durant la semaine du **08 au 12 avril**. Les enfants seront accueillis de 7h30 à 18h. N'oubliez pas de fournir un goûter. Pour tout renseignement et inscription, la directrice est à votre disposition à la salle des fêtes de Bouy entre 7h30 et 18h00, ou au 06.83.71.00.80

### **I – 3 : Bourse aux capsules**

La Commune organise une bourse « capsules » dans la salle des fêtes du village le **samedi 13 avril 2019** de 9h00 à 16h30.

Prix de la location : 5 euros la table – une seule table par exposant – 24 tables disponibles.

Inscriptions et informations à l'adresse mail suivante : [dany.lempereur@orange.fr](mailto:dany.lempereur@orange.fr) – ou à partir de 18 heures au 06 88 94 24 43 –

Buvette sur place et possibilité de restauration pour les exposants sur réservation.

### **I – 4 : Chasse aux œufs**

La commune de Bouy organise comme tous les ans, une chasse aux œufs le **dimanche 21 avril 2019** au jardin des naissances à 11 heures pour les enfants de Bouy âgés de 0 à 11 ans.

### **I – 5 : Cérémonie du 8 mai 2019**

Le rendez-vous est fixé à 10h15 sur la place Pierre Georges Latécoère avec le programme suivant :

- 10h15 : rassemblement sur la place du village.
- 10h25: dépôt de gerbe au monument Henri Guillaumet.
- 10h40 : cérémonie du souvenir au cimetière.
- 11h15 : apéritif d'honneur à la salle des fêtes.

### **I - 6 : Campement militaire – terrain de foot**

L'association SHAEF qui a organisée la marche commémorative pour la 101<sup>ème</sup> Airborne, en novembre dernier, vous propose de visiter un campement militaire américain. Celui-ci sera reconstitué sur le terrain de foot de la commune (château d'eau). Il se déroulera les 11 et 12 mai 2019. Vous y êtes cordialement attendus. Des véhicules d'époques passeront dans les rues du village à cette occasion.

### **I – 7 : Familles Rurales - spectacle le 10 mai**

Yara est venue partager notre vie, dans nos associations, nos rues (église, musée, curiosités, lavoir, moulin).

Son but est de nous transformer son ressenti par une histoire, un conte, un sketch, où elle met en scène à sa façon, la vie du village ; Yara s'est partagée entre Bouy et la région de Suippes, le spectacle de Bouy est prévu le vendredi 10 mai, à partir de 18 h, dans un quartier qui lui paraît intéressant, nous comptons sur un ciel clément ( un plan B sera prévu, en cas de pluie).

Nous profiterons de la scène (la nature) pour tirer un pique-nique de notre sac et venir nombreux.

Nous allons nous reconnaître, que l'on fréquente le périscolaire, les jeux des aînés, que l'on soit agriculteurs, marcheurs, écrivains, aviateurs etc....bref vous êtes et vous faites partie des **familles rurales**.

**Le point de rendez-vous est la place du village à 18 h le 10 mai.**

## **II – INFORMATION**

### **II - 1 : Voisins vigilants**

La commune a signé la charte « voisins vigilants » avec la Gendarmerie. Voici la liste de vos référents sur la commune de Bouy, en plus des membres du Conseil Municipal : Messieurs ANSELME André - quartier rond point route de Vadenay – 06.21.02.86.16 ou 03.26.63.83.19 – BOULET Jean-Pierre - quartier rue Saint Antoine – 06.26.33.11.49 ou 03.26.66.14.07 - BOURGEOIS Patrick- centre village – 06.71.32.89.68 - GUILLAUMET Daniel – quartier Saint Germain la Gare – 06.62.80.59.55 ou 03.26.66.01.01 - GILLET Louis – quartier rue Haute centre village – 06.14.20.72.73 ou 03.26.66.14.94 - Mme BERROYER Nelly – quartier Moulin – 06.70.68.98.95.

**Une réunion publique d'information en présence de la Gendarmerie et des référents est prévue le lundi 29 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Bouy.**

## **II - 2 : Prévention routière**

La Prévention Routière et le Conseil Départemental propose une opération « restons mobile ».

Elle s'adresse aux séniors de plus de 60 ans, elle est totalement gratuite et consistera à proposer localement :

- ½ journée de sensibilisation (code de la route, giratoire et nouvelles signalisations)
- 1 heure de conduite adaptée

Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie si vous êtes intéressé :

Courriel mairie : [mairie.bouy@wanadoo.fr](mailto:mairie.bouy@wanadoo.fr) ou téléphone 03.26.66.13.89

## **II - 3 : Secours populaire français**

« Accueillez un enfant pour les vacances »

*On se met d'accord en famille. Oui, on va offrir tous ensemble un temps de vraies vacances à un enfant qui ne peut pas partir cette année. Le soleil du ciel et celui du cœur réchaufferont la découverte mutuelle, le quotidien et les jeux.*

**Le Secours populaire français recherche des familles de vacances bénévoles pour accueillir en juillet ou en août, pendant 15 jours un enfant de 6 à 10 ans.**

Secours populaire français, 30 avenue du Général de Gaulle - 51100 REIMS / Email : [contact@spf51.org](mailto:contact@spf51.org) / Tel: 03 26 79 12 05 Demander Anne-Marie  
site : <https://www.secourspopulaire.fr/51/>

**Vous pouvez aussi faire un don financier pour permettre à un enfant de partir en vacances**



Votre don vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 546 €. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu net imposable, la réduction est de 66%.



## **II - 4 : Aire de jeux**

L'aire de jeux du petit terrain est mis à disposition, sans restriction, pour la joie de nos enfants. Merci toutefois de veiller au respect de la tranquillité légitime des familles voisines de cet espace. Il serait dommage de devoir réglementer l'utilisation de cette aire de jeux comme dans une ville.

**Merci donc aux usagers de ne pas l'utiliser bruyamment à des heures tardives ou encore de veiller à ne pas dégrader les clôtures et autres équipements.**

## **II - 5 : Déjections de nos amis les chiens**

Il a été constaté à certains endroits du village des déjections canines. Merci aux propriétaires de se munir de sac à crottes et de bien vouloir ramasser les déjections de leur animal. La possession d'un animal est un choix personnel et nulle autre personne ne doit en assumer les conséquences. Merci à tous.

## **II - 6 : Election - vérification d'inscription sur la liste électorale**

Suite à la réforme concernant la liste électorale, vous pouvez désormais vérifier votre inscription sur le site « service-public.fr ». Pour cela, il faut aller sur le site puis cliquer successivement « papier-citoyenneté », « élections, quelle est votre situation ». Vous accédez au service en ligne. Vous complétez le formulaire et vous pouvez donc vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de Bouy. En cas de problème, n'hésitez pas à vous rendre au secrétariat de mairie.

## **II - 7 : Ecoles Militaires de Saumur**

Un détachement des écoles militaires de Saumur – école de cavalerie effectuera des exercices tactiques d'instruction avec un éventuel passage dans la commune entre le 24 et le 30 avril 2019. Ces exercices pourront mettre en œuvre simultanément des véhicules blindés légers et des véhicules légers dans le strict respect de la réglementation routière et des propriétés privées. En cas de problème, n'hésitez pas à en informer le secrétariat de mairie.

## **II - 8 : SNCF /REGION TRAIN : desserte gare de Bouy**

La Région Grand-Est a présenté la nouvelle carte de transport ferroviaire 2020. Les trois arrêts quotidiens à la gare de Bouy seront supprimés à partir de décembre prochain, compte-tenu de la très faible fréquentation de cet arrêt (deux personnes). La gare de Mourmelon-le-Petit reste le point de rassemblement ferroviaire de notre secteur où tous les trains reliant Reims et Châlons s'arrêteront.

Merci aux personnes concernées de bien vouloir contacter la mairie en cas de souci particulier suite à ces décisions régionales.

## **II - 9 : Balayage des rues**

La société Vialysse passera dans le village le **10 avril 2019** pour le balayage des caniveaux. Nous vous remercions d'éviter le stationnement le long des trottoirs. D'autre part, les habitants peuvent en profiter pour balayer leurs trottoirs et pousser les déchets dans le caniveau la veille du passage de l'entreprise.